

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 3 mars 1875](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 3 mars 1875

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 3 mars 1875, 1875-03-03

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48362>

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (57v, 58r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 mars 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

## Description

Résumé Godin recommande d'augmenter de 7,5 % les prix du tarif des marchandises de la manufacture et lui communique le modèle d'une lettre aux voyageurs de commerce (copiée sur le folio 58r) ; il demande à Émile d'avertir Delaruelle qu'il faut informer les marchands de cette augmentation avant de leur expédier la marchandise. Godin estime que le capital va produire au moins 6 % d'intérêts. Il indique qu'il n'y a pas de danger de perdre ce qui a été payé à Hourdequin pour les albums de la manufacture. Sur le restaurant du Familistère. Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Delaruelle \[monsieur\]](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Hourdequin, Auguste Adolphe \(1824-\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : économat et magasins](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Remises 3 Mars 18

Mon cher Lemaire,

D'après les explications que  
tu me donnes, il peut y avoir  
lieu d'augmenter de  $7\frac{1}{2}\%$   
environ les prix du tarif. Je  
te renvoie en conséquence ci-  
jointe ~~copie~~<sup>modèle</sup> de la lettre à écrire  
immédiatement aux voyageurs.

Quant aux demandes directes  
qui arriveront, il faudra, avant  
de faire l'expédition, prévenir  
les marchands que le tarif a  
subi une hausse de  $7\frac{1}{2}\%$  à  
partir du 1<sup>er</sup> courant, qu'en  
conséquence, on leur demande  
leur autorisation pour exé-  
cuter à ces conditions.

Fais le nécessaire auprès  
de M. Delaruelle et ses employés

pour que cela ne soit  
pas négligé.

Il ne faut pas perdre de vue  
qu'au point où on est arrivée  
la concurrence, il faut à peu  
près se résigner à travailler  
pour l'intérêt des capitaux engagés  
dans l'affaire, mais il est certai-  
nement raisonnable que ces  
capitaux produisent au moins  
 $6\%$ .

Quant à Hauréguen, il  
n'y a aucun danger de perdre  
ce que nous lui avons payé,  
mais malgré cela il faut  
faire tout ce qui est néces-  
saire pour avoir les albums  
dont on a besoin.

Toutes comme vous êtes  
à Loguivy et toi pour le  
restaurant.

à toi de tout cœur

Esling

N<sup>o</sup>.

Je vous prie de prendre note que vous ne devez plus prêter de commission, après réception de cette lettre, sinon aux conditions de mon prochain tarif lequel sera en vigueur sous un régime de 1 1/2 % sur vos anciens prix de l'an dernier; les conditions de remises de ma circulaire du 1<sup>er</sup> Janvier dernier restent maintenues.

Vous devez donc, au reçu de cette lettre, me remettre les commissions que vous avez en portefeuille, car je n'en recevrai plus, ensuite aux prix du tarif de l'an dernier, mon tarif étant modifié à partir du 1<sup>er</sup> Mars courant.